

Association Doulas de France
c/o Adeline Couvé Caudron
10 rue de la Garenne
78125 Orcemont
bureau@doulas.info

A l'attention de Madame Agnès Canayer, Ministre Déléguée
chargée de la Famille et de la Petite enfance,
et de Monsieur Paul Christophe, Ministre des Solidarités, de
l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

CC Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre de la Santé et de
l'Accès aux soins

Le 13 décembre 2024 à Orcemont

Objet : Demande de rendez-vous pour définir le cadre réglementaire du métier de doula en France

Mesdames et Messieurs les Ministres,

L'association Doulas de France, à l'instar de certaines professions de santé et de protection des usagers contre les dérives sectaires, s'inquiète du nombre grandissant de personnes se revendiquant doula et exerçant hors cadre légal. Soucieux·ses d'assurer la sécurité des familles et de travailler en collaboration étroite avec les professionnel·les de santé et de périnatalité, nous estimons urgent d'établir un cadre clair et sain à l'exercice de notre pratique, comme les 230 doulas adhérent·es de Doulas de France s'efforcent de le faire depuis près de 20 ans.

À ce titre, l'association Doulas de France sollicite un rendez-vous avec Madame la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, avec Monsieur le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'avec Madame la Ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance, en vue d'élaborer un travail commun permettant :

- de mieux encadrer la profession de doula en France
- de reconnaître et réglementer l'exercice de cette profession
- mettre fin aux amalgames entre ce métier et les pratiques ésotériques, déviantes, voire sectaires de certaines personnes se revendiquant comme doula, portant préjudice à notre profession, et que l'association Doulas de France condamne
- de sécuriser et protéger les familles contre des dérives sectaires.

Cette demande fait suite au tout récent reportage de [BFMTV.com](https://www.bfmtv.com)¹ au sujet du développement des doulas, paru lundi 9 décembre (cf annexe ci-jointe), et à divers articles parus ces derniers mois (notamment dans *Le Monde*² et *Libération*³), et qui montrent l'urgence de reprendre les échanges, interrompus depuis 2 ans.

En effet, l'association Doulas de France, représentée par M^{mes} Franqueza, Lebecq, Sautet, Revel, avait été reçue le 7 décembre 2022 lors d'une visioconférence par Noor-Yasmin Djataou, alors conseillère en charge des métiers du social et de la petite enfance auprès de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées. Le ministère de la Santé d'alors n'avait pu être représenté.

¹ [Soutien pour les femmes ou risque de dérives: faut-il s'inquiéter du développement des doulas ?](https://www.bfmtv.com), *bfmtv.com*, 09/12/2024,

² [Les doulas, ces accompagnantes des femmes enceintes qui exercent dans une zone grise](https://www.lemonde.fr), *Le Monde*, 01/06/2024,

³ [Ni sage-femme ni psy : la doula, soutien émotionnel pour femme enceinte aisée](https://www.liberation.fr), *Libération*, 02/06/2024

Cette proposition d'échange faisait suite au courrier du CNOSF du 6 octobre 2022 au sujet des doulas et des 1000 premiers jours⁴. À l'époque, notre interlocutrice semblait avoir cerné la pertinence de notre métier et devait établir un compte-rendu en faveur d'une continuité des échanges, orientés vers la branche famille/petite enfance. Elle devait également transmettre ce compte-rendu à Doulas de France et au Ministère de la Santé. Nous n'avons jamais reçu ce compte-rendu. Depuis deux ans, l'association Doulas de France n'a donc pas eu de nouvelles pour poursuivre ces échanges, alors que les pratiques préjudiciables et les articles erronés concernant notre métier persistent.

Certain-es de partager avec les pouvoirs publics le souci de l'intérêt et de la sécurité des personnes, et prêt-es à travailler en collaboration étroite avec les différentes institutions concernées, l'association Doulas de France, via les membres de son bureau, se tient à votre disposition pour vous rencontrer dans les plus brefs délais.

Comptant sur votre sollicitude, et vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le collège de co-présidentes de l'association Doulas de France
Isabelle Monnier



Annexe ci-jointe : Réaction de Doulas de France au reportage de BFM TV

⁴ <https://doulas.info/reponse-de-ddf-a-la-publication-du-cnosc-ayant-pour-objet-application-des-1000-premiers-jours/>

Annexe

Réaction de Doulas de France au reportage de BFM TV

Parmi les points soulevés par le reportage de BFM TV faisant réagir vivement les membres de Doulas de France, nous souhaitons tout d'abord préciser que **nous dénonçons les propos tenus par les personnes interrogées par téléphone**. Nous nous désolidarisons des pratiques évoquées et exercées par certaines d'entre elles, et ne soutenons que les nuances et explications apportées par Virginie Franqueza, membre de notre association (présente lors du rdv du 7 décembre 2022 et interrogée par BFM-TV dans le reportage sus-nommé).

Nous tenons donc à préciser les points suivants :

- 1) Il est choquant d'entendre parler de pratiques ésotériques ou d'accompagnements qui remplacent le suivi médical de la grossesse et de la naissance, par des personnes se disant doulas, alors que cela n'a rien à voir avec le métier tel que nous le portons depuis 20 ans. Nous exerçons un métier d'accompagnement et de service à la personne. Par ailleurs, **les dérives sectaires et pratiques ésotériques ne sont pas spécifiques aux doulas**.
- 2) L'association **Doulas de France se désolidarise des doulas qui admettent accompagner des naissances sans la présence de professionnel.les de santé** ou pratiquer des soins ésotériques. Elle dénonce **et condamne de telles pratiques** et n'a de cesse de demander un encadrement clair de notre métier pour assurer une pratique sécuritaire pour les familles.
- 3) Tout·e adhérent·e, membre de l'annuaire Doulas de France, adopte **une posture claire envers les familles**, précisant que nos accompagnements n'interviennent qu'en complément d'un suivi médical. C'est d'ailleurs l'une des conditions à remplir pour pouvoir adhérer à l'association Doulas de France, **tel que défini dans la [charte de notre association](#)**. Conscient.es que notre profession est non encore officiellement reconnue par les pouvoirs publics, l'encadrement de notre pratique pourtant existe bel et bien au travers de cette charte⁵ de Doulas de France, du socle initial de compétences⁶ et du système de marrainage⁷ (supervision).

⁵ <https://doulas.info/association/charte/>

⁶ <https://doulas.info/formation-devenir-doula/cursus/>

⁷ <https://doulas.info/formation-devenir-doula/marrainage/>